

# TRAIL DU HAUT KOENIGSBOURG® : Règlement 14 km 2025

## Article 0 : Covid 19

**Selon la situation sanitaire au moment du trail (Covid-19, etc...) nous nous réservons le droit de modifier le règlement de nos courses en fonction des directives gouvernementales imposées.**

## Article 1 : Parcours

- **Trail du Hahnenberg** d'une distance de 14 km et d'un dénivelé positif de 430 mètres.

Des pointages seront effectués en plusieurs points du parcours. Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur, elle sera sans appel. Le concurrent qui abandonnera remettra son dossard ou la puce au point de ravitaillement le plus proche ou à un signaleur.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux règlements FFA en matière de course hors stade et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Sont interdits sur le parcours:

Les accompagnateurs - Les véhicules (y compris vélo) non accrédités - Les chiens même tenus en laisse - les ravitaillements sauvages – l'utilisation des bâtons sur le 14 km.

## Article 2 : Participation

Pour s'inscrire à l'épreuve Trail du Hahnenberg d'une distance de 14 km, les concurrents doivent impérativement être nés en **2008** et avant.

Vous devez avoir soit une licence F.F.A. valide à la date de l'épreuve ou une attestation PPS de moins de trois mois (voir l'article 11).

Toutes licences autres que les licences F.F.A. ne sont plus acceptées.

Les dossards seront remis la veille de **15h à 18h** et le jour de l'épreuve à partir de **6h** à la salle des Fêtes.

**Pour des raisons d'organisation aucune inscription ne sera prise sur place.**

## Article 3: Départ

Départ de la course : **le dimanche 7 septembre 2025** Office de tourisme de Kintzheim. (Rue du Général de Gaulle)

**Heure de départ : 9H00 pour le 14 km.**

## Article 4 : Modification / Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler l'épreuve et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

**En cas d'annulation de la manifestation par décision administrative liée à une crise sanitaire (covid-19, etc...) l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité du montant de l'inscription, sauf les frais de gestion.**

## Article 5 : Ravitaillements

Pour le THK 14 km : 1 point d'eau au Km 9 + 1 ravitaillement à l'arrivée.

**ATTENTION AUCUN GOBELET NE SERA FOURNI**

**Selon la situation sanitaire (covid-19, etc...), l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre et le lieu des ravitaillements**

## Article 6 : Matériel de sécurité obligatoire aux concurrents

Pour l'épreuve du 14 km uniquement le gobelet est obligatoire, l'organisateur n'impose pas d'autre matériel.

Il appartient à chaque concurrent de prévoir le minimum nécessaire selon ses besoins personnels.

## Article 7 : Barrière horaire

Pour des raisons de sécurité et d'ouverture de la circulation des barrières horaires ont été fixées par l'organisation.

Tout coureur ne parvenant pas au poste de contrôle dans le temps fixé (mentionné ci-dessous) se verra retirer le dossard. A partir de ce moment il ne sera plus comptabilisé dans la course et s'il continue, il le fera sous sa propre responsabilité.

- Pour le THK 14 km : pas de barrière horaire

## Article 8 : Récompenses

Pour le 14 km des lots seront remis aux 5 premières femmes et 5 premiers hommes du scratch (pas de récompenses pour la marche nordique).

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

**Selon la situation sanitaire (covid-19, etc...), les modalités seront précisées ultérieurement.**

## Article 9 : Sécurité – assurance

Deux médecins urgentistes ainsi qu'une équipe de la Croix Rouge assureront la sécurité sanitaire des concurrents durant toute l'épreuve. L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, mais chaque concurrent devra être

couvert par sa propre assurance avec renonciation à tous recours contre les organisateurs.

### Article 10 : Accidents / vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

### Article 11 : Inscription

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit. Une assurance annulation vous est proposée lors de l'inscription.

Pour les licenciés F.F.A. :

Les licenciés F.F.A. doivent fournir une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve. Le numéro de licence est à renseigner directement dans le formulaire d'inscription en ligne, et est contrôlé automatiquement par le webservice F.F.A.. Si la licence est valide votre dossier d'inscription passe directement en « complet », sinon le dossier reste « incomplet » en attendant le renouvellement de votre licence.

Depuis cette année (2025), il n'y a plus de certificat médical, celui-ci est remplacé par le Parcours de Prévention Santé (PPS), un questionnaire disponible sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>  
Le PPS est valable 3 mois et peut être renouvelé. Si vous vous inscrivez à une course au-delà de ces trois mois, remplissez quand même le PPS, votre dossier sera « incomplet ». Vous pourrez y retourner dans la limite des trois mois pour le finaliser.

Pour les non licenciés **majeurs** :

Les non licenciés majeurs doivent indiquer leur numéro d'attestation PPS dans le champ dédié dans le formulaire d'inscription en ligne. Pour ce faire, allez sur le lien <https://pps.athle.fr/> et créez votre compte PPS.

Pour les non licenciés **mineurs** :

Le PPS est réservé aux personnes de 18 ans et plus à la date de la course. Pour les personnes mineures, le règlement de la FFA prévoit le dispositif du Questionnaire de Santé ci-dessous :

- Téléchargez le Questionnaire de Santé ([https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf)).
- Répondez, à l'aide des personnes exerçant l'autorité parentale, à l'ensemble du questionnaire. Les réponses du questionnaire sont strictement confidentielles et ne doivent pas être communiquées à l'organisateur.
- Communiquez à l'organisateur uniquement le résultat du questionnaire, à savoir « Aucune réponse positive » ou « Au moins une réponse positive ». Si le formulaire d'inscription ne prévoit pas de collecter le résultat du questionnaire, vous pouvez lui communiquer ce résultat par email.
- En cas de réponse positive, vous devez également fournir à l'organisateur un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique du sport en compétition**, daté de moins de 6 mois à la date de la course.

En cas de questions, consultez le Centre d'aide PPS pour les athlètes de la FFA.

### Méthodes d'inscription

#### Inscription uniquement par internet

Inscription sur le site **www.sporkrono.fr** avec paiement sécurisé par CB jusqu'au **vendredi 15 août 2025 à 23h59**. Les inscriptions seront closes après ces dates ou à tout moment dès que le nombre maximum de coureurs est atteint.

### Article 12 : Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés et plus précisément le parc naturel régional des Ballons des Vosges, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins ou sentiers balisés afin d'éviter toute érosion du sol.

### Article 13 : Droit d'image

Les participants autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes, audiovisuelles prises au sol ou par un drone soumis à autorisation ou diffusées sur les réseaux sociaux, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

**Tout participant au Trail du Haut-Koenigsbourg est présumé avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.**

# Mini-Trail du Hahnenberg 2025



**Le défi du H2N**



**14 km**

**430 D+**

